

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 4 avril 2016

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 25 mars 2016 s'est réuni le 4 avril 2016 à 18h30 salle des fêtes de Deneuille les Mines, présidé par Claude Riboulet.

BIZENEUILLE	Sylvie DUONG Séverine NATTE
LA CELLE	Elise BOULON Claude ROBLOT
CHAMBLET	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY
COLOMBIER	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ
COMMENTRY	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET Sylvain BOURDIER
DENEUILLE LES MINES	Francisco SOARES Didier QUICHON
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE
HYDS	Christiane MARTIN Guy AMARY
MALICORNE	Serge BADUEL Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Alain CHAPY Anne CHAUSSE Fabrice LEHMANN Patrice DAFFY
SAINT ANGEL	Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Gérard JARDOUX

Didier QUICHON est nommé secrétaire de séance.

Adoption du PV du 8 février 2016.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire a pris acte à l'unanimité des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités.

2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES DE GESTION 2015 – ADOPTION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015, sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne le Budget Principal de la Communauté de Communes, son Budget Annexe des Zones Industrielles, son Budget Annexe de l'Atelier Relais Alzin, son Budget Annexe des Autres opérations assujetties à la TVA ainsi que son Budget Annexe ZAC de Magnier et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 – ADOPTION ET AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2015, affecte les résultats 2015 comme prévu précédemment, donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2016 :

Jean-Pierre Bougerolle, vice-Président chargé des finances, présente les 5 budgets pour l'année 2016. Il précise que le budget de fonctionnement est un budget contraint en raison de la diminution de la DGF, pour laquelle on subira un prélèvement cette année, d'une part, et d'une forte contribution au FPIC, d'autre part. La Communauté de Communes subit donc deux contraintes très fortes. Malgré cela, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux des taxes additionnelles.

Il précise également que l'emprunt inscrit pour équilibre ne sera certainement pas réalisé en raison d'économies escomptées sur les appels d'offres pour les travaux d'extension du RAM, pour l'achat des TBI et pour les travaux d'extension de l'Hôtel d'entreprises.

Claude Riboulet ajoute qu'il s'agit d'un budget de transition réalisé dans la perspective de la fusion future avec la Communauté de Communes de Montmarault. S'il n'y avait pas eu de fusion, il aurait certainement été nécessaire de procéder à une augmentation des taux des taxes additionnelles.

La fusion entraînera une harmonisation des taux, et- une évolution du CIF, de la DGF et du FPIC. Cette évolution apportera des avantages à notre bassin.

Dans un deuxième point, Claude Riboulet annonce également qu'en deux années le Conseil Communautaire a su lancer toutes les opérations majeures de la mandature. Il n'y aura pas d'autres projets nouveaux à lancer devant le nouveau Conseil Communautaire. L'ensemble des chantiers structurants du territoire est lancé. Mission accomplie.

Dans un troisième point, il ajoute que le budget présenté respecte les règles de sincérité, d'équilibre, d'annualité et de prudence.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le projet de budget Primitif principal pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 197 390 Euros, adopte le projet de budget Primitif annexe « aménagement des zones industrielles », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 244 956 Euros, adopte le projet de budget Primitif annexe « atelier relais Alzin », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 62 898 Euros, adopte le projet de budget Primitif annexe « autres opérations assujetties à la TVA », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 153 504 Euros, adopte le projet de budget Primitif annexe « ZAC de Magnier », opération assujettie à la T.V.A. pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 559 395 Euros.

5) DETERMINATION DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES :

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux des taxes additionnelles identiques à ceux de l'année 2015.

6) TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 1 515 855 €, et de fixer les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères tels que présentés.

Claude Riboulet fait remarquer que les taux sont en baisse sur les années 2014, 2015 et 2016.

7) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – TRANSFORMATION DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE 2016 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de nommer les agents sur les postes, à compter du 1er mai 2016, dans le cadre des avancements de grade, et de supprimer les anciens postes (sauf le poste d'Auxiliaire Puériculture Principal 2ème classe), à compter du 1er mai 2016.

8) ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS – AVENANT N°21 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre la compétence « équipement numérique des écoles », et de modifier les statuts de la Communauté de Communes en ce sens par avenant.

Claude Riboulet ajoute que cette prise de compétence est symbolique. Elle permet de donner la même qualité éducative à tous les enfants du territoire.

9) ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation précaire et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Claude Riboulet précise que la convention avec le lycée de Durdat-Larequille est retirée, elle sera représentée au prochain Conseil Communautaire.

A la demande du Comptable du Trésor et pour une question de sécurité juridique, il est rajouté sur toutes les conventions que le loyer sera payable « à terme échu ».

10) DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER :

Jean-Pierre Bougerolle a fait part aux membres du bureau de son souhait de ne plus être délégué titulaire au SDE03. Après une suspension de séance, Alain Chanier est candidat au poste de délégué titulaire et Guy Courtaud est candidat au poste de délégué suppléant.

A l'unanimité l'assemblée est d'accord pour procéder au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Alain Chanier est élu délégué titulaire au SDE03 (POUR :30, ABSTENTION :1, CONTRE :0),

Guy Courtaud est élu délégué suppléant au SDE 03 (POUR :30, ABSTENTION :1, CONTRE :0).

11) ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS – AVENANT N°1 A L'ACTE DE CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet d'avenant n°1 de l'acte de constitution d'une régie d'avances « Accueil de loisirs ».

12) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HOTEL D'ENTREPRISES – RESILIATION DES BAUX DE L'ENTREPRISE ATOUT GRAPHISME – CELLULES 2 ET 9 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur la demande de Monsieur Bourgoïn, et d'accepter la réduction du délai de préavis à 2 mois pour les baux des cellules 2 et 9.

Il est précisé que par conséquent deux locaux sont libres (un de 84 m² à 466,00 € HT/ mois et un de 48 m² à 293,50 € HT/mois) à l'Hôtel d'entreprises, ils sont destinés à accueillir des entreprises du secteur tertiaire.

13) TRAVAUX – AMENAGEMENT 1ERE TRANCHE DE LA ZAC DE MAGNIER – CONVENTION POUR L'ALIMENTATION EN GAZ NATUREL AVEC GRDF :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir qui a pour objet de définir les conditions partenariales, financières et techniques dans lesquelles les parties conviennent de coopérer pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC de Magnier

14) TRAVAUX – DEVELOPPEMENT ET EXTENSION DE L'HOTEL D'ENTREPRISES - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de travaux du lot n°2. L'incidence financière en moins-value suivant le devis de l'entreprise Suchet serait de 26 205,79 € HT

15) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTIONS ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions d'animation à intervenir dans le cadre du Biblio Parc qui aura lieu tous les mercredis du mois de juillet et août 2016 au Parc de l'Esplanade du théâtre de Nérès-les-Bains. Le coût total pour l'ensemble de ces animations est de 1 091,00 € TTC.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

- Le prochain Conseil Communautaire aura lieu avant le 15 juin 2016.
- L'inauguration des travaux d'aménagement du Campus 1 auront lieu le mercredi 11 mai 2016 à 15h30.

QUESTIONS DIVERSES :

Sylvain Bourdier fait part de son inquiétude quant aux prix des loyers de l'Hôtel d'entreprises. Claude Riboulet répond que pour certaines entreprises, notamment dans le domaine de la communication, les temps sont durs.

Pour répondre à une seconde question de Sylvain Bourdier sur l'acquisition d'un terrain par Monsieur Auriche, il ajoute que pour l'instant celui-ci ne donne pas suite.

A la demande de Guy Courtaud, le Président annonce que le Préfet a publié la nouvelle carte de l'intercommunalité et donc la fusion de la Communauté de Communes de Commentry / Nérès les Bains avec celle de Montmarault.

Concernant le PLUI, la Communauté de Communes de Montmarault s'étant déjà engagée dans cette démarche, au contraire de celle de Commentry / Nérès les Bains, le Préfet a dit à Claude Riboulet que le PLUI ne serait pas imposé avant cinq années.

* * *

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.